

Charte déontologique pour le bilan de compétences

En tant que professionnelle du bilan de compétences, Christelle Coulibaly (représentante EI POZ RÉUSSITE), adhère aux principes éthiques et aux normes de qualité définis par Qualiopi. Mon engagement repose sur la confiance, le respect, la confidentialité et la responsabilité envers nos bénéficiaires. Cette charte de déontologie guide notre pratique pour assurer des prestations de bilan de compétences de qualité.

1. Respect de la Personne :

Je traite chaque bénéficiaire avec dignité, respect et bienveillance, en tenant compte de ses besoins, de son rythme et de ses valeurs. Je favorise, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, un environnement où le bénéficiaire se sent à l'aise pour partager ses aspirations, préoccupations et objectifs.

2. Confidentialité :

Je m'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par le bénéficiaire. Aucune information obtenue pendant le bilan de compétences ne sera divulguée sans le consentement écrit préalable du bénéficiaire, sauf en cas de contraintes légales spécifiques.

3. Intégrité Professionnelle :

J'agis avec intégrité et honnêteté dans toutes nos interactions avec les bénéficiaires. Je m'engage à fournir des informations précises et objectives, à éviter tout conflit d'intérêts et à ne pas exercer de pression induite sur les choix du bénéficiaire.

4. Compétence Professionnelle :

Je maintiens et développe en permanence nos compétences professionnelles, conformément aux exigences Qualiopi. Je m'assure que mes méthodes et mes outils sont fondés sur des pratiques reconnues et adaptées aux besoins du bénéficiaire.

5. Objectivité :

Je garantis une approche neutre et impartiale lors de l'évaluation des compétences, aptitudes et motivations du bénéficiaire. Je veille à ce que mes recommandations soient basées sur des éléments concrets et fiables.

6. Consentement Éclairé :

J'informe le bénéficiaire des différentes étapes du bilan de compétences, de la méthodologie utilisée et des objectifs visés. Le bénéficiaire doit donner son consentement éclairé pour participer au bilan.

7. Plan d'Action Réaliste :

J'accompagne le bénéficiaire à élaborer un plan d'action réaliste et réalisable en fonction de ses compétences, de ses aspirations et des contraintes du marché de l'emploi.

8. Transparence :

Je communique clairement sur les modalités de la prestation, les coûts associés et les produits livrables. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé sans l'accord préalable du bénéficiaire.

9. Évaluation Continue :

Je recueille régulièrement les retours d'expérience des bénéficiaires pour améliorer la qualité de nos prestations. Par différents biais, en particulier, notamment par Google My Business, l'enquête de satisfaction, le bilan à 6 mois et par tout moyen tout au long de la prestation.

10. Responsabilité :

Je reste responsable de la qualité des prestations conformément aux normes de Qualiopi. En cas de litige, je m'engage à rechercher des solutions amiables et satisfaisantes pour le bénéficiaire.

En signant cette charte, je m'engage à respecter ces principes déontologiques dans le cadre de la pratique du bilan de compétences.

Christelle Coulibaly
POZ RÉUSSITE

